

DELIBERATION N°22

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE DE REALISATION ET DE GESTION DU CENTRE DE SECOURS DE SAPEURS POMPIERS DE PONTAULT-COMBAULT

Entendu l'exposé de Madame la maire ;

Considérant que suite au renouvellement général du Conseil municipal, la commune doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Vu l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant l'élection de ces représentants au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours, et relative en cas de troisième tour ;

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ses membres de ne pas procéder au vote par bulletin secret ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au vote par bulletin secret ;

PROCEDE à l'élection de délégués pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'étude de réalisation et de gestion du Centre de secours de Sapeurs-Pompiers de Pontault-Combault comme suit :

- ✓ 2 membres titulaires
- ✓ 2 membres suppléants

Madame la maire fait appel de candidatures.

EN QUALITE DE TITULAIRES

Madame Laëtitia DEVRIENDT
Monsieur Paul BADRI

EN QUALITE DE SUPPLEANTS

Monsieur Adrien PAIRON
Monsieur Sébastien CHAUVIN

DECLARE élus, à l'unanimité, pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'étude de réalisation et de gestion du Centre de secours de Sapeurs-Pompiers de Pontault-Combault :

En qualité de titulaires :

Madame Laëtitia DEVRIENDT
Monsieur Paul BADRI

En qualité de suppléants :

Monsieur Adrien PAIRON
Monsieur Sébastien CHAUVIN

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Monsieur Paul BADRI.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

La Maire,
Madame Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 04/05/2026

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	28
Absents :	7
Pouvoirs :	5
Votants :	33

Convoqués le : 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Madame Fatiha BORROS, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Monsieur Antonio AMARAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL.

ABSENTS : Madame Ludivine BERTOLOTTI, Madame Audrey DAMMAN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Madame Sonia LAURENT	à	Madame Isabelle PITSCH
Monsieur Adrien PAIRON	à	Madame Fatiha BORROS
Madame Nadia FRANCOIS	à	Monsieur Cédric BLANC
Monsieur Dov COHEN	à	Madame Sandrine COUPPÉ
Monsieur Fabien DARTIS	à	Monsieur Teddy ROBIN

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Paul BADRI, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Madame Méline RIVERA a quitté la séance avant le vote de la délibération n°43 (Groupement de commandes permanent conclu entre la ville et la CCAS d'Ozoir-la-Ferrière) et est revenue avant le vote de la délibération n°45 (Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France).